

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU 28 FEVRIER 2020

COMPTE RENDU

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil départemental, par délibération en date du 29 septembre 2017, la Commission Permanente du Conseil départemental s'est réunie le 28 février 2020 à dix heures trente à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Sont présents :

Mmes et MM. Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Vincent DESCOEUR à Mme Isabelle LANTUEJOUL, Mme Ghyslaine PRADEL à M. Bernard DELCROS.

Absent :

M. Cédric FAURE.

Les décisions suivantes ont été prises :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

GARANTIE D'EMPRUNT PRÉSENTÉE PAR POLYGONE À AURILLAC - DEMANDE D'UNE RÉITÉRATION DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR 17 DOSSIERS -

- Attribution d'une garantie à hauteur de 50 %, 40 % ou 20 % selon le contrat, pour la durée totale résiduelle de chaque ligne de chaque prêt réaménagé souscrit par l'Emprunteur auprès de La Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de l'offre des 17 avenants :

Commune de Crandelles contrat n°0220992, avenant n°94924 ; Commune de Roumégoux contrat n°0251550, avenant n°94923 ; Commune de St-Flour contrat n°1236926, avenant n°94911 ; Commune de Menet contrat n°0449322, avenant n°94875 ; Commune de Menet contrat n°1236940, avenant n°94875 ; Commune d'Ytrac contrat n°1046626, avenant n°9492 ; Commune de Mauriac contrat n°0862039, avenant n°94889 ; Commune de St-Constant contrat n°0864694, avenant n°9493 ; Commune de Ruynes en Margeride contrat n°0866257, avenant n°9491 ; Commune de Velzic contrat n°1001604, avenant n°9493 ; Commune de St-Santin de Mours contrat n°1002399, avenant n°9487 ; Commune de Sansac de Marmiesse contrat n°1006794, avenant n°9488 ; Commune de Pers contrat n°1020471, avenant n°9494 ; Commune de St-Santin de Mours n°1038364, avenant n°9487 ; Commune d'Ytrac n°1046626, avenant n°8491 ; Commune Naucelles n°1060717, avenant n°9490 ; Commune d'Aurillac n°1134799, avenant n°94906.

La garantie de la Collectivité à hauteur de 50 %, 40 % ou de 20 %, est accordée pour la durée totale résiduelle de chaque ligne de prêt réaménagée et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

A titre indicatif, le taux du livret A au 29 juin 2018 est de 0,75 %.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- Engagement pendant toute la durée des 17 prêts réaménagés à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.
- Autorisation est donnée, le cas échéant, à Monsieur le Président du Conseil départemental pour signer les avenants correspondants et tout acte s'y rapportant.

MARCHÉS PUBLICS FORMALISÉS -

- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer les trois avenants de transfert aux accords-cadres du marché relatif à la réalisation d'études préliminaires pour l'aménagement des routes départementales.

MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE -

- La Commission Permanente prend acte des marchés subséquents ordinaires et de l'avenant qui ont été notifié entre le 17 décembre 2019 et le 4 février 2020.

JEUNESSE

ATTRIBUTION DES BOURSES DÉPARTEMENTALES D'ENSEIGNEMENT – ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 -

- Attribution de 262 bourses pour l'enseignement secondaire en collège pour un montant global de 27 435 € et de 282 bourses pour l'enseignement supérieur pour un montant global de 60 450 € au titre de l'année 2019-2020

APPEL À PROJETS DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE INTERNATIONALE DES COLLÈGES PUBLICS -

- Validation du cahier des charges de l'appel à projets dans le cadre de la mobilité internationale dans les collèges publics et du soutien aux projets des établissements favorisant la construction de la citoyenneté.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION RESTAU'CO EN RELATION AVEC LA RESTAURATION COLLECTIVE -

- Adhésion à la structure Restau'Co pour un montant de 250 € (adhésion du Conseil départemental) + 440 € (mutualisation des connaissances avec les vingt-deux collèges) pour l'année 2020.

PARTICIPATION FINANCIÈRE EN FAVEUR DES VOYAGES PÉDAGOGIQUES DES COLLÈGES SUR LE TERRITOIRE NATIONAL -

- Annulation de la subvention d'un montant de 2 160 € qui avait été attribuée par délibération n°19CP08-09 de la Commission Permanente du 29 novembre 2019 au collège de Riom-ès-Montagnes conformément à la demande du Principal de ce collège suite à une modification du budget initial du projet.
- Attribution de quatorze subventions pour un montant total de 11 840 € à onze collèges publics au titre de la participation aux dépenses liées aux projets contribuant à la découverte du territoire national pour l'année scolaire 2019-2020.

PARTICIPATION AUX CHARGES DE TRANSPORT SPÉCIFIQUE POUR LES ÉLÈVES DE LA SECTION SPORTIVE DU COLLÈGE D'ALLANCHE -

- Attribution d'une subvention spécifique pour un montant total de 14 057 € au collège Maurice Peschaud d'Allanche pour le transport des élèves de la section sportive « raid multisports de nature » au titre de l'année scolaire 2019-2020.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CANTAL POUR LE CANTAL TOUR SPORT -

- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour déposer une demande de subvention auprès de la CAF pour l'organisation du Cantal Tour Sport.

EMPLOI

CONVENTION RELATIVE À LA GESTION D'UN ACCUEIL DE JOUR À AURILLAC PAR L'ASSOCIATION ANEF CANTAL -

- Adoption de la convention relative à la gestion d'un accueil de jour à Aurillac par l'Association ANEF pour l'année 2020.
- Approbation du montant du concours financier du Conseil départemental de 10 000 € pour l'année 2020 conformément à l'article 2 de ladite convention.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour signer ladite convention.

DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI EN AGRICULTURE -

- Attribution d'une subvention d'un montant de 8 000 € pour l'année 2020 au Groupement Départemental d'Employeurs Agricoles « Agri Emploi Cantal » pour le développement du Groupement. Cette subvention représente 50 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 16 000 € HT.

SOUTIEN À LA LUTTE CONTRE LA PRÉDATION -

- Attribution d'une subvention d'un montant de 910 € à un GAEC pour la mise en place d'un parc électrifié. Cette subvention a été calculée au taux de 80 % sur la base d'une dépense subventionnable de 1 138 € HT.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION INITIATIVE CANTAL -

- Adhésion à l'Association Initiative Cantal pour un montant de 2 000 € au titre de l'année 2020.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION MACEO -

- Adhésion à l'Association Macédo pour un montant de 3 500 € au titre de l'année 2020.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION MARQUE AUVERGNE -

- Adhésion à l'Association Marque Auvergne pour un montant de 3 000 € au titre de l'année 2020.

OUVERTURE

MISE À LA RÉFORME DU MATÉRIEL APPARTENANT AU DÉPARTEMENT -

- Adoption de la liste du matériel appartenant au Département du Cantal à mettre à la réforme conformément à la proposition estimée pour un montant total de 15 350 €.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour organiser la vente selon les procédures en vigueur.

AMÉNAGEMENTS DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 26 - ACQUISITION DE TERRAIN NÉCESSAIRE - PAS DE DUP (ARTICLE 1042) -

- Annulation partielle de la délibération n° 20CP01-39 de la Commission Permanente du 31 janvier 2020 concernant cette affaire.
- Acquisition de terrain nécessaire à l'aménagement de la RD n° 26 pour la rectification d'un virage à Laval sur la Commune de Neussargues-en-Pinatelle, sans DUP (article 1042 du Code Général des Impôts). L'engagement financier du Département est de 314 €.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président ou son délégué pour signer l'acte lié à cette acquisition et pour régler les frais y afférent.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président de solliciter l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts.

AMÉNAGEMENTS DES ROUTES DÉPARTEMENTALES N° 25 ET 678 - ACQUISITION DE TERRAINS NÉCESSAIRES - PAS DE DUP (ARTICLE 1042) -

- Acquisition de terrains nécessaires à l'aménagement des routes départementales sur les Communes de Sénezergues RD n° 25 pour l'aménagement à Lapradelle et de Trizac RD n° 678 pour l'aménagement Moussage Trizac, selon les modalités et conditions arrêtées, sans D.U.P. (article 1042 du Code Général des Impôts). L'engagement financier du Département est de 744,71 €.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président ou son délégué pour signer l'acte lié à cette acquisition et pour régler les frais y afférent.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président de solliciter l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts.

AMÉNAGEMENTS DES ROUTES DÉPARTEMENTALES N° 678 ET 990 - ACQUISITION DE TERRAINS NÉCESSAIRES - PAS DE DUP (ARTICLE 1042) -

- Acquisition de terrains nécessaires à l'aménagement des routes départementales sur les Communes de Trizac RD n° 678 pour l'aménagement Moussages Trizac et d'Arpajon-sur-Cère RD n° 990 pour la régularisation de la route de Vézac, selon les modalités et conditions arrêtées, sans D.U.P. (article 1042 du Code Général des Impôts). L'engagement financier du Département est de 971,75 €.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour établir et signer les actes authentiques en la forme administrative correspondants et pour régler les frais y afférent.
- Autorisation est donnée aux Vice-Présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisition ou de vente de biens meubles ou immeubles à représenter le Département en sa qualité d'acquéreur et à ce titre signer l'acte à intervenir dans ces affaires.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président de solliciter l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts

AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 926 – ACQUISITION DE TERRAIN NÉCESSAIRE – AVEC D.U.P. (ARTICLE 1045) -

- Acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement de la route départementale n° 926 sur la Commune de Roffiac pour le contournement de Saint-Flour, selon les modalités et conditions arrêtées, avec D.U.P. (article 1045 du Code Général des Impôts). L'engagement financier du Département est de 781,98 €.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour établir et signer les actes authentiques en la forme administrative correspondants et pour régler les frais y afférent.
- Autorisation est donnée aux Vice-Présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisition ou de vente de biens meubles ou immeubles à représenter le Département en sa qualité d'acquéreur et à ce titre signer l'acte à intervenir dans ces affaires.

SOLIDARITÉ SOCIALE

SUBVENTIONS AU TITRE DE LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS POUR LES ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE -

- Autorisation est donnée au versement d'une subvention aux organismes retenus dans le cadre des actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées du Cantal inscrits dans le programme validé par la Conférence des financeurs au titre de l'année 2020 pour un montant global de 315 975,11 €
- Adoption de la convention-type relative au financement des dépenses engagées pour la réalisation des actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées du Cantal au titre de l'exercice 2020.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer ladite convention avec chaque bénéficiaire attributaire.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020 LIANT L'ASSOCIATION HABITAT JEUNES CANTAL ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL -

- Adoption de la convention d'objectifs et de moyens 2020 liant l'Association Habitat Jeunes Cantal au Conseil départemental.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer ladite convention.
- Versement de deux financements pour l'exercice 2020 à l'Association Habitat Jeunes Cantal à la signature de la convention comme suit : 29 000 € au titre de l'action socio-éducative menée par le Service logement diffus et 52 000 € au titre de l'action socio-éducative menée par le Service logement collectif.

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2016-2021 – ENGAGEMENT D'UNE OPÉRATION PORTÉE PAR LA COMMUNE DE VALETTE : RÉHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE EN DEUX LOGEMENTS LOCATIFS -

- Attribution d'une subvention de 23 000 € à la Commune de Valette calculée au taux de 25 % sur la base d'une dépense plafonnée à 92 000 € HT (46 000 € / logement) pour les travaux de réhabilitation de deux logements locatifs dans l'ancien presbytère. Cette opération est inscrite au programme d'actions du Contrat Cantal Développement signé avec la Communauté de Communes du Pays Gentiane pour la période 2016-2021. Les dépenses seront prises en compte à compter de la date de saisine du Conseil départemental par le maître d'ouvrage, soit le 17 février 2016.

AMÉNAGEMENT DU PLAN DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION ACQUISE AU TITRE DU FCS 2018 PAR LA COMMUNE DE THIÉZAC -

- Drogation aux modalités de versement des subventions prévues dans le règlement financier et comptable du Département (art. 13 - échéancier des demandes d'acomptes) pour le dossier de la Commune de Thiézac, à savoir le soutien aux travaux dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain attribuée au titre de l'année 2018 du Fonds Cantal Solidaire 2016-2018.

La Commune devant supporter des dépenses dépassant sa capacité budgétaire et comme l'a acté l'État à titre dérogatoire concernant sa propre subvention au titre du Fonds Barnier, il est décidé qu'exceptionnellement le Conseil départemental verse sa subvention au fil de l'eau, à savoir dès réception des factures certifiées acquittées (chaque versement devant cependant être au moins égal à 1 500 €).

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) DE L'EST CANTAL : AVIS SUR LE PROJET ARRÊTÉ -

- La Commission Permanente émet un avis favorable au projet de SCoT arrêté par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal.

FONDS CANTAL ANIMATION -

- Attribution de subventions dans douze cantons pour un montant total de 37 224 € dans le cadre du dispositif d'aides Fonds Cantal Animation.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS -

- Attribution de quatre subventions pour un montant total de 1 000 € dans le cadre du soutien à des associations ou organismes divers pour l'organisation de manifestations.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ACTIVITÉS RELEVANT DES MILIEUX AQUATIQUES – ANNÉE 2020 -

- La Commission Permanente donne un avis favorable à la réalisation du programme prévisionnel des activités relevant de la thématique Milieux Aquatiques sur des missions d'assistance technique et d'animation territoriale (dénommée CATER), pour l'année 2020, pour un montant prévisionnel de dépenses estimé à 82 649 €.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour solliciter le soutien de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, en vue du financement des dépenses de mise en œuvre de ce programme, à hauteur de 50 % de son coût.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer tout document y afférent.

CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT -

- Adoption des conventions annuelles d'objectifs pour l'année 2020 établies entre le Département et les cinq structures associatives suivantes : le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne, Énergies 15, la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) et la Mission Haies.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer les conventions avec chacune des structures associatives partenaires.
- Attribution de cinq subventions pour un montant global de 58 150 € aux cinq bénéficiaires désignés en soutien à la mise en œuvre des programmes d'actions décrits dans les conventions annuelles d'objectifs pour l'année 2020.

TERRITORIALISATION DES SERVICES**CONVENTION POUR L'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE AU LIORAN AU BÉNÉFICE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR -**

- Adoption du projet de convention de mise à disposition à l'Etat (Ministère de l'Intérieur) d'une pièce de 22 m² environ située dans un espace aménagé à cet effet dans le bâtiment de la gare supérieure du téléphérique du Plomb du Cantal, Commune de Saint-Jacques-des-Blats, ainsi qu'une pièce commune aux divers cohabitants d'une superficie de 27 m², locaux cadastrés section B n° 414, propriété du Département du Cantal.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer ladite convention.

CRÉATION DE LOGEMENTS POUR SAISONNIERS DANS L'ANCIEN CENTRE DE SECOURS DE LA STATION DE SUPER LIORAN -

- Adoption de l'avant-projet sommaire relatif à la restructuration du bâtiment abritant l'ancienne EDIS et le Centre de Secours du Lioran.
- La Commission Permanente prend acte du montant estimé des travaux au stade de l'avant-projet sommaire à 456 000 € HT (valeur janvier 2020).

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

Date de publication le : 4 mars 2020

Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées.